

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Service général. DÉPÊCHES D'HIER AU SOIR.

ANGLÈTERRE. Londres, 19 août. La conférence des évêques allemands doit avoir lieu à Fulda, en septembre.

FRANCE. Paris, 19 août. On dit que l'Assemblée a décidé de rester à Versailles.

ÉTATS-UNIS. New-York, 19 août. Il y a eu deux cas de choléra, aujourd'hui, en cette ville.

DÉPÊCHES DE CE MATIN. ANGLÈTERRE. Londres, 19 août. Le Salut de Paris annonce que le général Garibaldi est mort de mort.

ÉTATS-UNIS. New-York, 20 août. A une récente réunion du club de l'union canadienne, il a été décidé de célébrer en cette ville, le 12 octobre, l'anniversaire de la découverte de l'Amérique par Colomb.

COUR DE POLICE. 21 août 1871. Devant le juge Doucet. Deux autres d'assaut et batterie ont été entendues.

COUR DE RECORDER. 21 août 1871. James Morrison et Mary Wilson, pris en flagrant délit de vol, ont été condamnés à six mois de prison.

NOUVELLES DU BAS DU FLEUVE. (Par le télégraphe.) Pointe-aux-Lacs, 21 août, 9 h. A. M. Temps clair et doux.

ARRIVAGES. 19 août. Naivre Morin, Cardiff, 7 juillet, Ross et Cie, lest.

EXPÉDIÉS. 19 août. Naivre Kaffirland, Grand R R Bishell et Cie.

ARRIVÉS AU QUAI LAROCHE. 19 août. Thistle et Corwell, pin blanc et rouge, Cap P. de M. P. Jordan.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

ARRIVÉS À QUÉBEC. 19 août. G. H. Martin, lettre, P. Lavoie, Sagoué, lest.

—Les premières lisses du chemin intercolonial ont été posées, samedi matin, à la Rivière-du-Loup.

—Vendredi dernier, un incendie a dévoré la fonderie de M. L. Vidal, à L'Ange-Anglais.

—Un Dr J. Phillips a découvert un nouveau fluide éclairant qui coûte environ 50 cents le gallon.

—Le vapeur Clyde partira, demain matin à 7 heures, pour le Saguenay.

—Le vapeur Scandinavien, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

—Le vapeur de Québec, parti de Liverpool, le 10 août, est arrivé hier au soir, à 8 heures et dix minutes, dans notre port.

2° Que l'évacuation complète des départements de la Seine, de l'Oise, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne commencera à partir de la semaine prochaine, pour se poursuivre sans interruption.

Ces concessions considérables ont été obtenues par M. Pouyer-Quertier sans aucune aggravation des charges si lourdes qui pèsent sur la France, et le général Manteuffel, en présence du ministre, a télégraphié l'ordre aux commandants des forts de commencer sur le champ l'évacuation du matériel.

La déplorable collision de Poligny aura probablement été le résultat, que l'empereur Guillaume désire sans doute autant que le gouvernement français lui-même, aujourd'hui surtout que le paiement de l'indemnité se poursuit sans interruption et que l'ordre, en France, sans être établi sur des bases définitives, semble cependant avoir une stabilité reconnue indispensable par tous les partis parlementaires.

L'horizon de l'Assemblée de Versailles, qui paraissait si obstinément sombre, semble devoir s'éclaircir un peu ; sur la question d'indemnité et sur celle des soulèvements aux départements endommagés, l'accord s'est établi entre le chef du pouvoir exécutif et la majorité. Ce bon accord est dû, en grande partie, à la haute sagesse de M. Thiers, qui, les premiers moments d'excitation passés, est resté dans le calme et a repris possession de tous ses avantages.

Sur la question d'indemnité aux départements envahis, on a combiné, en quelque sorte, les deux systèmes : soulagement et indemnité. En conséquence, l'Assemblée a voté, hier, à titre de secours immédiat, 100 millions ; elle a ordonné en outre une enquête pour établir exactement le chiffre des dégâts.

Après la Gazette d'Éberfeld, la question de savoir si les trains de chemins de fer pendant la dernière guerre entre les mains de l'armée allemande devaient être considérés ou non comme butin de guerre, a été résolue dans le sens négatif par les plénipotentiaires allemands.

En présence des lacunes déplorablement fourmilles encore l'ensemble du droit des gens pendant la guerre et de ses criantes contradictions avec les progrès de la civilisation et de l'humanité, le principe qui vient d'être ainsi posé mérite d'être signalé avec une véritable satisfaction.

Il n'y a pas de doute que toutes les compagnies de chemins de fer de l'Europe ne gagnent en solidité, par une déclaration diplomatique qui met leur matériel roulant à l'abri des chances de la guerre en en faisant une propriété inattaquable par les belligérants.

SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL-DE-VILLE. Vendredi, 18 août 1871.

Présents : Son Honneur le maire et MM. les échevins Chambers, Côté, Gingras, John Hunt, Hunt, Rinfret, Scott, et MM. les conseillers Blais, Bossé, Gibb, Gihlin, M. A. Hearn, Lafrance, Mailloux, Peachy et Roy.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté un état des deniers perçus sur les divers marchés de cette cité durant le mois de juillet dernier se montant à la somme de, savoir :

Marché Saint-Paul, \$ 97 66 Haute-Ville, 294 83 Jacques-Cartier, 371 25 Berthelot, 87 50 Champlain, 480 98 Gihlin, 503 43

Présenté une lettre du comité des régates, demandant au Conseil d'y contribuer au fonds qui est en voie de se lever dans le but d'assurer la présence des rameurs de l'Angleterre et des provinces maritimes aux courses de chaloupes que l'on se propose de tenir pendant la semaine de l'Exhibition.

Présenté une pétition de divers propriétaires du quartier Montcalm, demandant que la rue d'Artyguy, depuis la rue Sainte-Julie jusqu'à la rue Nouvelle, soit réparée. Renvoyée au comité des chemins.

Présenté une pétition de divers propriétaires et locataires de la rue d'Aiguillon, demandant que l'on suspende les ouvrages de planchéage de la rue d'Aiguillon qui se poursuivent maintenant et que l'on macadamise la dite rue. Renvoyée au même comité.

Présenté une autre pétition de divers propriétaires et locataires de la même rue en faveur des ouvrages pour le pavage en bois de la dite rue, demandant qu'ils soient achevés. Renvoyée au même comité.

Présenté une pétition de divers propriétaires dans le voisinage de la rue Garon, demandant qu'elle soit réparée sans délai. Renvoyée au même comité.

Présenté une pétition d'un grand nombre de contribuables du quartier Saint-Pierre, demandant l'élargissement de la rue Saint-Paul, quartier Saint-Pierre, depuis l'alignement est de la rue Henderson jusqu'à l'alignement ouest de la rue Saint-Roch, vu que le terrain sur ce côté de la rue est une propriété publique et pour ainsi dire vacant et ne coûterait rien. Renvoyée au même comité.

Présenté une pétition de divers charretiers se plaignant de ce que M. Charles Hough, qui tient des chevaux de louage, aurait obtenu de la corporation une licence pour des voitures de louage à un moindre taux que celui payé par les particuliers et demandant que M. Hough soit contraint de payer la différence ou qu'elle soit remboursée aux pétitionnaires. Renvoyée au comité des finances.

CANADA. QUEBEC, 21 AOUT 1871.

Un maître de Postes, qui a 33 ans de service, nous communique, avec prière de publier une lettre dans laquelle il offre sa démission au maître général des Postes et lui recommande son successeur.

Comme les démissions officielles n'ont pas coutume de se faire par des journaux, nous croyons devoir décliner la reproduction de cette lettre, et nous croyons que la personne qui nous la communique en comprendra aisément le motif.

Dans une chronique de voyage adressée au *Mets*, l'hon. M. Roy raconte l'anecdote qui suit :

« Un trait avant de finir ces quelques feuillets. Nous causions, hier soir, avec plusieurs de nos jeunes compatriotes ; nous parlions de Manitoba ; que faites-vous à la Rivière-Rouge, demande l'un d'eux à l'hon. ministre (M. Girard) mon compagnon de voyage ; avez-vous quelque emploi dans les bureaux publics ?

—Oui, répond celui-ci, d'un air assez irrésoû ; je suis employé dans le gouvernement.

En me voyant arriver, hier, un canadien que j'avais connu ici, l'automne dernier, me désigna à un de ses amis, en disant : —tiens, ce monsieur-là c'est un canadien imprimeur à la Rivière-Rouge.

—Ayez de la célébrité, maintenant.

PEU DE COURRIER D'EUROPE. Bruxelles, 9 août.

Une feuille officielle italienne avait relaté un bruit qui avait cours dans le monde politique ; il s'agissait de la restitution au Saint-Père du palais du Quirinal.

Quant à Pie IX, il peut attendre ; ce n'est pas la restitution d'un palais que la Providence lui réserve ; c'est la réintégration du chef de l'Église dans tous ses droits et possessions.

Des élections municipales ont été faites dernièrement à Rome par l'autorité italienne. La presque totalité des Romains s'est abstenue. Les chiffres sont éloquentes.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

que nous avons lus avec tant de plaisir et qui s'appellent, Pontiac, Pioneers of New France, Jesuits in America, etc.

Un maître de Postes, qui a 33 ans de service, nous communique, avec prière de publier une lettre dans laquelle il offre sa démission au maître général des Postes et lui recommande son successeur.

Comme les démissions officielles n'ont pas coutume de se faire par des journaux, nous croyons devoir décliner la reproduction de cette lettre, et nous croyons que la personne qui nous la communique en comprendra aisément le motif.

Dans une chronique de voyage adressée au *Mets*, l'hon. M. Roy raconte l'anecdote qui suit :

« Un trait avant de finir ces quelques feuillets. Nous causions, hier soir, avec plusieurs de nos jeunes compatriotes ; nous parlions de Manitoba ; que faites-vous à la Rivière-Rouge, demande l'un d'eux à l'hon. ministre (M. Girard) mon compagnon de voyage ; avez-vous quelque emploi dans les bureaux publics ?

—Oui, répond celui-ci, d'un air assez irrésoû ; je suis employé dans le gouvernement.

En me voyant arriver, hier, un canadien que j'avais connu ici, l'automne dernier, me désigna à un de ses amis, en disant : —tiens, ce monsieur-là c'est un canadien imprimeur à la Rivière-Rouge.

—Ayez de la célébrité, maintenant.

PEU DE COURRIER D'EUROPE. Bruxelles, 9 août.

Une feuille officielle italienne avait relaté un bruit qui avait cours dans le monde politique ; il s'agissait de la restitution au Saint-Père du palais du Quirinal.

Quant à Pie IX, il peut attendre ; ce n'est pas la restitution d'un palais que la Providence lui réserve ; c'est la réintégration du chef de l'Église dans tous ses droits et possessions.

Des élections municipales ont été faites dernièrement à Rome par l'autorité italienne. La presque totalité des Romains s'est abstenue. Les chiffres sont éloquentes.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

Le conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune s'est réuni hier, à Versailles.

entre la corporation et MM. Bell, maintenant terminés à l'amiable.

Ordonné que les dits contrats et documents soient renvoyés au comité de la queduc et restent de record dans le département.

Présenté le 831^e et le 832^e rapport du comité des finances.

Du consentement du Conseil, M. l'échevin Hunt, secondé par M. le conseiller Gibb, a proposé et il a été résolu :

« Que le 831^e rapport du comité des finances soit pris en considération ce soir comme ordre du jour.

Présenté le 389^e rapport du comité des finances. L'ordre du jour étant appelé, Lu pour la deuxième fois le projet d'un règlement intitulé : « Règlement pour mettre la corporation de la cité de Québec à même de prélever sur les compagnies d'assurance contre le feu, ou leurs agents faisant ou ayant fait affaires dans la cité de Québec, comme y mentionné, les deux tiers des montants par elle payés ou à être ci-après payés au commissaire des incendies par la cité de Québec » lu la première fois tel qu'amendé, le 28 juillet dernier, et publié conformément à la loi, lequel ayant été mis aux voix a été passé, les membres suivants étaient présents, savoir : Son Honneur le maire, et MM. les échevins Chambers, Côté, Gingras, John Hunt, Hunt, Norris, Scott, et MM. les conseillers Bossé, Gagnon, Gibb, Gihlin, M. A. Hearn, Home, Julien, Lafrance, Mailloux, Nolan, Peachy, Roy, Taschereau, Vallin.

M. le conseiller Gagnon entre au Conseil.

Lu le 830^e rapport du comité des finances ; la considération en est différée à la prochaine séance. Lu le 831^e rapport du comité des finances lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été résolu :

« Que les certificats des électeurs municipaux en faveur d'Edouard Lavoie, David Beseau et Pierre Bouré pour les mettre à même d'obtenir des licences d'arbitrages et en faveur de George Romeril pour transporter sa licence d'épicerie de la rue George, quartier Saint-Jean, au No. 16 rue Nouvelle, quartier Montcalm et en faveur de MM. Lemesurier et Brouard, la veuve John Monahan et Jean-Baptiste Fortier pour des licences d'épicerie, soient confirmés.

Conformément à l'avis de motion d'ordre à la dernière séance, M. le conseiller M. A. Hearn secondé par M. l'échevin Scott a proposé et il a été résolu :

« Que l'opération d'un parc dans les limites de la cité et dans le voisinage de la citadelle et des casernes de l'artillerie sera d'un très-grand avantage ; les citoyens 2^e à la garnison, et 3^e aux étrangers visitant un endroit aussi intéressant au point de vue historique que la cité de Québec.

2^e Que toute cette partie du terrain situé entre les casernes de l'artillerie et la rue Saint-Louis et les faubourgs Saint-Louis et Saint-Jean, connue sous le nom d'Esplanade avec ses murs et fossés, aussi toute cette partie du terrain au sud de la rue Saint-Louis en dehors des murs, à partir de la citadelle jusqu'aux murs ronds sur la côte Perrault formeraient un magnifique parc ; que ce projet ne diminuerait pas les défenses de Québec, mais contribuerait grandement à la santé et à la moralité des citoyens et de la garnison.

3^e Que son Honneur le Maire soit prié de convoquer aussitôt que possible une assemblée des citoyens et autres intéressés au progrès de Québec aux fins de considérer les meilleurs moyens à prendre pour obtenir pour la cité les terrains cidessus mentionnés, et que, dans l'interim, il se mette en communication avec les autorités militaires afin de mettre à exécution le désir du Conseil pour l'acquisition d'iceux.

M. l'échevin Chambers, secondé par M. le conseiller Gibb, a proposé et il a été résolu :

« Que son Honneur le Maire soit autorisé à transmettre au trésorier du comité des régates la somme de cent piastres (\$100) pour l'objet exprimé dans la lettre du comité présentée ce soir, et que la dite somme soit prise à même l'appropriation pour dépenses imprévues.

M. l'échevin Hearn, secondé par M. le conseiller Giblin, a proposé et il a été résolu :

« Que les présidents des comités des finances et des chemins et l'échevin et les du quartier Champlain forment un comité pour prendre des arrangements avec Madame M. O'Brien pour l'achat de telle partie de sa maison à deux étages du côté sud de Près-de-ville qui sera requise pour compléter l'élargissement de la rue dans le quartier Champlain autorisé par l'acte 31 Viet. chap. 33 et faire rapport dans le plus court délai possible.

M. le conseiller Peachy, secondé par M. l'échevin Rinfret, a proposé et il a été résolu :

« Que le comité des chemins soit requis de s'enquérir de la conduite de l'un de ses sous-employés, M. Ignace Fortier, à l'égard de certains membres de ce Conseil, dans l'exercice de leurs droits et exécution de leurs devoirs publics.

M. le conseiller Lafrance, secondé par M. l'échevin Gingras, a proposé et il a été résolu :

« Qu'un comité composé de cinq membres soit nommé dans le but de s'occuper de la question de l'agrandissement des limites de la cité.

« Que ce comité soit chargé de s'entendre avec les maires des différentes municipalités qui avoisinent la ville, ou avec des comités spciaux nommés par les Conseils de ces municipalités ainsi qu'avec la commission des chemins à barrières, sur l'opportunité d'amener ce changement, sur les divisions de ces municipalités en quartiers, le nombre de conseillers accordés à chacun de ces quartiers, la question de notre dette et toutes les conditions qui, tout en ne blessant en aucune manière les droits et privilèges de chacune, tendront à amener un changement vital pour le progrès de Québec et de ses environs. Il est ordonné :

« Que MM. les échevins Côté, Gingras et Hunt et MM. les conseillers Blais et Lafrance composent le dit comité.

M. le conseiller Roy, secondé par M. l'échevin Côté, a proposé et il a été résolu :

« Que ce Conseil s'ajourne d'un à quinze jours, le premier septembre prochain, à 7 heures et demie.

Ajourné.

ANNONCE NOUVELLE.

PARMI LES INDIENS. Le lieutenant Herndon nous dit qu'il a rencontré récemment un grand nombre des gens les plus cruels de l'Amérique du Nord, depuis les Andes jusqu'à la côte de l'Atlantique, qui ont pas ou qui ne font pas usage des métaux du fer.

Le lieutenant Herndon nous dit qu'il a rencontré récemment un grand nombre des gens les plus cruels de l'Amérique du Nord, depuis les Andes jusqu'à la côte de l'Atlantique, qui ont pas ou qui ne font pas usage des métaux du fer.

